



## PRESENCE D'AMIANTE DANS UN TOIT FIBRO

Par **alexandraF**, le **29/07/2009** à **14:56**

Bonjour, j'ai en projet d'acheter une maison de village de 80 m2 avec toit en tuile, une partie garage de 50 m2 qui est l'ancienne forge avec un toit fibro et une partie salle de bar restaurant de 40 m2 avec toit fibro et faux plafonds.

Avant l'achat, puis-je demander une expertise de l'amiante ?

Puis-je me servir de l'expertise comme argument pour la négociation du prix d'achat ?

Le propriétaire est-il obligé de financer les travaux ou en payer une partie ?

Que dois-je faire en général afin que la négociation se passe au mieux.

Merci

Par **patinette**, le **29/07/2009** à **15:21**

bonjour,

vous devriez vous renseigner auprès d'une agence immobilière car le vendeur est tenu de faire expertiser par une entreprise agréée les problèmes d'amiante, lors d'une vente c'est obligatoire.